

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES VOISINS-LE-BRETONNEUX

SALON JEUNES : “ IMAJ’N 2015 ”

Du 3 au 10 octobre 2015 à l’Espace culturel Decauville

RÈGLEMENT

Peuvent participer à ce Salon, les artistes amateurs âgés de 8 à 18 ans, vicinois ou élèves d’un atelier d’art ou d’un établissement scolaire vicinois, dans les disciplines suivantes : peinture, aquarelle, pastel, dessin, sculpture, collage et photographie.

1. CONDITIONS D’INSCRIPTION

L’inscription est gratuite.

Le nombre d’œuvres admises par artiste est fixé à deux au maximum. Elles devront être classées par ordre de préférence. Selon l’importance des exposants, le groupe de travail du Salon Imaj’N décidera du nombre d’œuvres exposées par personne.

L’accrochage et la mise en place des œuvres seront effectués par les organisateurs avec la participation d’un artiste vicinois.

Les œuvres devront être présentées sous baguette, cache clou, cadre ou sur tout autre support rigide. Leur titre ainsi que le nom et l’adresse de l’artiste devront figurer au dos.

Seules les œuvres (dessins, pastels, aquarelles...etc.) dont les vitres sont de préférence incassables, ou collées sur du carton (la nature du matériau restant à l’appréciation de l’artiste) et pourvues d’un solide système d’accrochage seront retenues pour l’exposition. Les sous-verres à pince ne seront pas acceptés.

Le format maximum des œuvres est fixé à 120 cm x 120 cm (sauf pour les sculptures).

Pour les sculptures (plâtres, terres cuites, argile...etc.), le transport et le socle sont à la charge de l’exposant. Les sculptures ne doivent pas mesurer plus de 50 cm pour la dimension la plus grande.

2. INSCRIPTION

La fiche d’inscription jointe au règlement devra être remplie en lettres capitales, signée par l’exposant et déposée impérativement au plus tard le lundi 28 septembre à 17 heures au service Cabinet du Maire, en Mairie (place Charles-de-Gaulle).

Les inscriptions, parvenant hors délai, pourront être refusées.

Le groupe de travail du Salon Imaj’N se réserve le droit de refuser toute œuvre non conforme à l’esprit du Salon.

3. DÉPÔT DES ŒUVRES

Le dépôt des œuvres s’effectuera le mercredi 30 septembre de 14h à 19h30 à l’Espace culturel Decauville. Les œuvres seront déballées par l’exposant.

L’accrochage des œuvres se fera les jeudi 1^{er} octobre et vendredi 2 octobre.

4. VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX

Le vernissage se déroulera le samedi 3 octobre à l'Espace culturel Decauville à 13 h 30.

Les œuvres seront classées selon trois catégories (l'âge des artistes se définissant le jour du vernissage du Salon) :

- La catégorie des 8-11 ans.
- La catégorie des 12-15 ans.
- La catégorie des 16-18 ans.

Sept prix seront attribués le samedi 28 mars à 16 heures :

- le prix " Coup de cœur " selon un vote du public dans chaque catégorie d'âge.
- Deux prix décernés par un jury composé du groupe de travail du Salon Imaj'N :
 - ✓ Le prix " Espoir ".
 - ✓ Le prix " Encouragement " récompensant un artiste ayant participé plusieurs fois au Salon Imaj'N et n'ayant jamais reçu de prix,

Les lauréats des deux éditions précédentes auront la possibilité d'exposer, hors concours, jusqu'à 3 œuvres l'année suivante et par conséquent ne pourront recevoir de prix, sauf s'ils venaient à changer de catégorie d'âge.

5. MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION

L'exposition se déroulera du samedi 3 au samedi 10 octobre 2015 à l'Espace culturel Decauville.

Pour la bonne marche du Salon, le groupe de travail du Salon Imaj'N se réserve le droit d'y apporter toute modification, ses décisions étant sans appel. De plus, il est responsable du placement des œuvres.

6. RETRAIT DES ŒUVRES

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin du Salon. Les artistes sont ainsi invités à récupérer leurs œuvres le samedi 10 octobre après la remise des prix, ou dès le 5 octobre à la maison Decauville.

7. RESPONSABILITÉ

Les œuvres seront traitées avec le plus grand soin. Toutefois, la Commune de Voisins-le-Bretonneux et les partenaires organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, accidents divers, dégradations sous quelque forme que ce soit, pouvant survenir aux œuvres exposées. Les artistes sont donc invités, s'ils le désirent, à assurer leurs œuvres.

Lu et approuvé, le...../...../2015

Signature de l'Artiste

Conseiller municipal jeune

Philippe MERELLI
Maire-adjoint,
délégué à la Jeunesse et aux
Sports

Fiche d'inscription au Salon IMAJ'N 2015

DATES A RETENIR :

- ◆ Exposition du samedi 3 au samedi 10 octobre.
- ◆ Dépôt des œuvres le mercredi 1^{er} octobre, à l'Espace culturel Decauville.
- ◆ Vernissage le samedi 3 octobre à 13h30.
- ◆ Remise des prix le samedi 10 octobre à 16 heures.
- ◆ Retrait des œuvres le samedi 10 octobre ou à partir du 5 octobre, à l'Espace culturel Decauville.

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

EMAIL :

| TITRE | FORMAT | TECHNIQUE UTILISÉE |
|-------|--------|--------------------|
| 1 | | |
| 2 | | |

Afin de décider du nombre d'œuvres exposées par artiste, nous vous remercions de bien vouloir déposer cette fiche d'inscription, au plus tard le lundi 16 mars à 17 heures au service Cabinet du Maire (Mairie, place Charles-de-Gaulle, téléphone : 01 30 48 58 75).

Voisins-le-Bretonneux le/...../2015.

Signature de l'Artiste

Signature des Parents
(pour les mineurs)